

**DÉPARTEMENT DU
CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :
10 PLACE EDMOND
PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2021_075 : Suppression, création
et modification de postes**

Séance du 24 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 24 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 18 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 18 juin 2021.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	37	44
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour: 44
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Daniel DESCHAMPS a donné pouvoir à Gilles TABOUREL

Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Alain SCRIBE

Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT

Gérard LECOQ a donné pouvoir à Patrick LAVARDE

Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE

Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Fabien TESSIER

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

DEL2021_075 : SUPPRESSION, CREATION ET MODIFICATION DE POSTES

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vue la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu l'avis favorable du comité technique en date du 26 mai 2021.

Considérant que suite au recrutement du Directeur des Services Techniques, le poste d'ingénieur principal créé en prévision du recrutement peut être supprimé.

Considérant que pour répondre à des besoins occasionnels au sein du service transport et permettre plus de souplesse, il est proposé de créer un poste non permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe 20/35^{ème}.

Considérant que certains postes donnent lieu au paiement d'heures complémentaires de façon récurrente, il est proposé d'ajuster le volume horaire à la réalité du poste.

Considérant que certains postes non permanents sont occupés depuis plusieurs années, il est proposé de les passer en permanent.

Considérant que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation ; la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit.

Postes à supprimer			Postes à créer			Date d'effet
Type d'emploi	Emploi	Heures du poste	Type d'emploi	Emploi	Heures du poste	
Service scolaire						
permanent	Adjoint technique	16	permanent	Adjoint technique	22	27/08/2021
non permanent	Adjoint technique	2,2	non permanent	Adjoint technique	12	27/08/2021
permanent	Adjoint technique	14,5	permanent	Adjoint technique	20	27/08/2021
permanent	Adjoint technique	12,5	permanent	Adjoint technique	16	27/08/2021
permanent	Adjoint technique	14,49	permanent	Adjoint technique	14,5	27/08/2021
non permanent	Adjoint technique	7	permanent	Adjoint technique	15	27/08/2021
permanent	Adjoint technique	14	permanent	Adjoint technique	15	27/08/2021
non permanent	Adjoint technique	4	permanent	Adjoint technique	4	27/08/2021
non permanent	Adjoint animation	13,5	permanent	Adjoint animation	13,5	27/08/2021
non permanent	Adjoint technique	6,75	permanent	Adjoint technique	12	27/08/2021
permanent	Adjoint technique	11	permanent	Adjoint technique	20	27/08/2021
permanent	Adjoint technique	19,2	permanent	Adjoint technique	20	27/08/2021
permanent	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	28,17	permanent	Adjoint technique	28	27/08/2021
permanent	Adjoint technique	1	non permanent	Adjoint technique	27	27/08/2021
non permanent	Adjoint technique	25	permanent	Adjoint technique	29	27/08/2021
non permanent	Adjoint technique	22	permanent	Adjoint technique	25	27/08/2021
permanent	Adjoint technique	28	permanent	Adjoint technique	30	27/08/2021
non permanent	Adjoint technique	26,66	permanent	Adjoint technique	32	27/08/2021
permanent	Adjoint technique	17	permanent	Adjoint technique	33	27/08/2021

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com

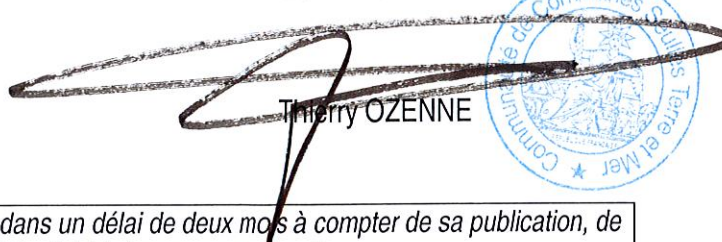
permanent	Adjoint technique principal de 2ème classe	23,5	permanent	Adjoint technique principal de 2ème classe	26	27/08/2021
permanent	Adjoint technique principal de 2ème classe	18,3	permanent	Adjoint technique principal de 2ème classe	29	27/08/2021
permanent	Adjoint technique principal de 2ème classe	33	permanent	Adjoint technique principal de 2ème classe	35	27/08/2021
			non permanent	Adjoint technique	17,5	27/08/2021
			non permanent	Adjoint technique	17,5	27/08/2021
Service transport						
			non permanent	Adjoint technique principal de 2ème classe	20	1/07/2021
Service Culture Tourisme Communication						
			permanent	Contrat d'apprentissage	35	24/06/2021
Service technique						
permanent	Ingénieur principal	35				24/06/2021

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

- **SUPPRIME** les postes énumérés dans le tableau ci-dessus
- **CREE** les postes énumérés dans le tableau ci-dessus
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT


Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2021

Application agréée E-legalite.com